



N°1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU DIMANCHE 29 MARS 2026

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 21
Ayant pris part à la délibération : 22
Date de convocation : 25/03/2026

Le Dimanche 29 mars 2026, à 10h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LEOPOLT.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mme DHAENENS - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mr KINT - Mme DELEMARRE - Mrs LEOPOLT - PAGANIN - DELIGNY - Mme VERHAEGHE - Mr MANCHE - Mme DE WILDE - Mr POULET - Mme EMERAUD - Mr ROETYNCK - Mr GALLOIS - Mr DEMOL - Mme D'HONT - Mr MADDELEIN - Mr CARPELS - Mme LEMAITRE

REPRESENTES: Mme DELECROIX - Mme MANCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jeremy ROETYNCK a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Election du Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-4 et L2122-7,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 22

A déduire : - bulletins blancs : 4
- bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : **18**
Majorité Absolue : **10**

A obtenu : **Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA : 18 voix** (dix-huit voix)

Madame **Marie-Jeanne MARSEGUERRA** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

Pour extrait conforme,
Le Président de séance,


Jean-Jacques LEOPOLT



Le secrétaire de séance,


Jeremy ROETYNCK



N°2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN
SEANCE DU DIMANCHE 29 MARS 2026

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 21
Ayant pris part à la délibération : 22
Date de convocation : 25/03/2026

Le Dimanche 29 mars 2026, à 10h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mme DHAENENS - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mr KINT - Mme DELEMARRE - Mrs LEOPOLT - PAGANIN - DELIGNY - Mme VERHAEGHE - Mr MANCHE - Mme DE WILDE - Mr POULET - Mme EMERAUD - Mr ROETYNCK - Mr GALLOIS - Mr DEMOL - Mme D'HONT - Mr MADDELEIN - Mr CARPELS - Mme LEMAITRE

REPRESENTES: Mme DELECROIX - Mme MANCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jeremy ROETYNCK a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

L'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que :

« Le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 pour cent de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 Adjoints à désigner par le Conseil Municipal de FRETIN.

Madame le Maire propose donc la création de 6 postes d'Adjoints.

En application de l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints seront nommés pour la même durée que le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de fixer à six le nombre d'adjoints au Maire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Marie-Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,
Jeremy ROETYNCK



N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU DIMANCHE 29 MARS 2026

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 21
Ayant pris part à la délibération : 22
Date de convocation : 25/03/2026

Le Dimanche 29 mars 2026, à 10h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mme DHAENENS - Mr MIANOWSKI - Mme CARLIER - Mr KINT - Mme DELEMARRE - Mrs LEOPOLT - PAGANIN - DELIGNY - Mme VERHAEGHE - Mr MANCHE - Mme DE WILDE - Mr POULET - Mme EMERAUD - Mr ROETYNCK - Mr GALLOIS - Mr DEMOL - Mme D'HONT - Mr MADDELEIN - Mr CARPELS - Mme LEMAITRE

REPRESENTES: Mme DELECROIX - Mme MANCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jeremy ROETYNCK a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Election des adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-4 et L2122-7-2.

Vu la délibération du Conseil Municipal précédemment votée fixant le nombre d'adjoints au Maire à 6 (six).

Considérant que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

1 liste d'adjoints est présentée au Conseil Municipal

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : **22**

A déduire : - bulletins blancs : **4**
- bulletins nuls : **0**

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : **18**

Majorité Absolue : **10**

Ont obtenu :

Liste **Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA : 18 voix** (dix-huit voix)

La liste de Marie-Jeanne MARSEGUERRA ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoint au Maire dans l'ordre du tableau.

- Florence DHAENENS, 1^{er} adjoint
- Patrick MIANOWSKI, 2^{ème} adjoint
- Valérie CARLIER, 3^{ème} adjoint
- Jean-Denis KINT, 4^{ème} adjoint
- Karine DELEMARRE, 5^{ème} adjoint
- Jean-Jacques LEOPOLT, 6^{ème} adjoint

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Jeremy ROETYNCK